



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E100571

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2025

ÉDITÉ LE 12/12/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/05/2012

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 342 432 762 00025

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 5502308

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005367618704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005367618704

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/12/2024

Raison sociale : GROLEAU PASCAL

15 RUE DE LA CADOUÉ  
86240 SMARVES

Téléphone : 06 26 32 49 17

Portable : 06 26 32 49 17

Fax :

Site Internet : isorenov86.fr

E-mail : p.groleau86@gmail.com

Responsabilité légale :

GROLEAU PASCAL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                          | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Plâtrier / Plaquiste) | 05/12/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME  
91 BOULEVARD DE BRETAGNE  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.